

Contrat de prestation de services – Freelance

Entre les soussignés :

Le client

Nom / Raison sociale : [Nom de l'entreprise]

Adresse : [Adresse complète]

Représentée par : [Nom et fonction du signataire]

ci-après dénommé **le Client**

Et



Le prestataire indépendant

Nom et prénom : [Nom et prénom]

Adresse : [Adresse complète]

N° AVS / IDE / TVA (le cas échéant) : [Numéro]

Statut juridique : [Indépendant / entreprise individuelle / société]

ci-après dénommé **le Prestataire**

Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Prestataire exécutera, pour le compte du Client, des **prestations de services spécifiques**, décrites à l'article 2.

Le Prestataire agit en toute indépendance, sans lien de subordination, et assume seul les charges sociales et fiscales afférentes à son activité.

Article 2 – Nature des prestations

Le Prestataire s'engage à fournir les prestations suivantes :

[Description détaillée : ex. création de contenu, développement informatique, gestion de projet, traduction, consulting, etc.]

Les résultats attendus peuvent inclure : [ex. : livrables, documents, codes, rapports, audits, etc.]

Article 3 – Durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à compter du **[date]** pour une durée de **[déterminée / indéterminée]**.

Si le contrat est à durée déterminée, il prendra fin automatiquement le **[date]**, sans reconduction tacite.

Des avenants pourront être signés pour prolongation ou modification.

Article 4 – Modalités d'exécution

Le Prestataire détermine librement les moyens, l'organisation et les horaires nécessaires à l'exécution de la mission.

Il s'engage à respecter les délais convenus, à fournir un travail conforme aux règles de l'art et à informer le Client de toute difficulté impactant le bon déroulement du mandat.

Article 5 – Lieu d'exécution

Les prestations sont réalisées principalement à distance, au domicile ou au bureau du Prestataire.

Toute présence dans les locaux du Client nécessite accord préalable.

Article 6 – Rémunération

Le Client versera au Prestataire une rémunération de :

- CHF [montant forfaitaire] pour l'ensemble de la mission
ou

- CHF [taux horaire ou journalier], selon les heures effectivement travaillées, sur présentation d'un décompte détaillé.

La facturation sera émise par le Prestataire selon la périodicité suivante : [mensuelle / à la fin du projet / autre], et payable à **30 jours nets** dès réception de la facture.

La TVA est [incluse / non applicable / ajoutée selon taux légal].

Article 7 – Frais

Les frais directement liés à l'exécution du mandat (déplacements, hébergements, licences, etc.) sont [inclus dans la rémunération / remboursés sur justificatif / à la charge du Prestataire], selon accord préalable.

Article 8 – Statut indépendant

Le Prestataire exerce son activité **en tant qu'indépendant** et déclare assumer l'ensemble de ses charges sociales, AVS, LPP (le cas échéant), assurances, impôts et obligations légales. Le présent contrat **n'est pas un contrat de travail** au sens des articles 319 ss CO. Aucune relation de subordination n'existe entre les parties.

Article 9 – Propriété intellectuelle

Sauf convention contraire, les livrables, œuvres ou créations réalisés dans le cadre du mandat deviennent la propriété exclusive du Client dès paiement complet.

Le Prestataire garantit qu'il est titulaire de tous les droits nécessaires à cette cession.

Article 10 – Confidentialité

Le Prestataire s'engage à garder strictement confidentielles toutes les informations, données, documents ou procédés auxquels il aurait accès durant l'exécution du mandat. Cette obligation perdure après la fin du contrat.

Article 11 – Résiliation

Pour un contrat à durée indéterminée, chaque partie peut y mettre fin en respectant un préavis de **[nombre de jours] jours**, notifié par écrit.

Pour un contrat à durée déterminée, aucune résiliation anticipée n'est admise, sauf **juste motif**, au sens de l'article 337 CO applicable par analogie.

Article 12 – Responsabilité

Le Prestataire est responsable des dommages causés par une faute professionnelle grave ou une inexécution du mandat.

Il est recommandé qu'il soit couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle adaptée à son activité.

Article 13 – Droit applicable et juridiction

Le présent contrat est régi par le **droit suisse**, notamment les articles 394 ss CO (contrat de mandat) ou 363 ss CO (contrat d'entreprise), selon la nature du mandat.

En cas de litige, les tribunaux du canton de **[canton du siège du Client]** sont seuls compétents.

Fait à [lieu], le [date], en deux exemplaires originaux, un pour chaque partie.

Signatures

Le Client

Nom, fonction :

Signature :

Le Prestataire

Nom :

Signature :